

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**COVID-19**

La Roche-sur-Yon, le 04/11/2020

**Départ du Vendée Globe 2020 à huis clos dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du reconfinement sur l'ensemble du territoire national.**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du reconfinement sur l'ensemble du territoire national, le départ du Vendée Globe se tiendra cette année à huis-clos, c'est-à-dire en l'absence de public.

A cette fin et afin de prévenir les risques de circulation du virus induits par des rassemblements de personnes dans des zones à forte densité de population, **la circulation des personnes et des véhicules est interdite par arrêté préfectoral le dimanche 8 novembre 2020 de 7h00 à 11h00** sur plusieurs axes de la commune des Sables d'Olonne :

- la petite jetée et la grande jetée, et leurs passerelles d'accès respectives, ainsi que la grande plage de la commune des Sables-d'Olonne sont fermées au public, à l'exception des services de sécurité et de secours, des agents du service public dans l'exercice de leurs fonctions et des journalistes accrédités par l'organisation du Vendée Globe.
- la circulation des personnes et des véhicules est interdite : cheminement piétonnier autour de la Salle des Gardes et du prieuré Saint-Nicolas, promenade Jean XXIII (de la rue Saint-Nicolas au quai du brise lames), quai du brise lames , quai des Boucaniers, quai Georges V, quai Rousseau Mechin, quai Alain Gerbaud, quai Albert Prouteau, quai Amiral de la Gravière, cheminement piéton entre le ponton N du port de la Cabaude et le quai treuil inclus, quai Franqueville, quai Emmanuel Garnier, quai René Guiné, quai Dingler, promenade Wilson, promenade de l'Amiral Lafargue, promenade Georges Clemenceau.

Cette interdiction ne s'applique pas aux riverains immédiats des voies susmentionnées (sur présentation d'un justificatif de domicile et de l'autorisation dérogatoire de déplacement), aux services de sécurité et de secours, aux agents des services de santé et du service public s'ils circulent dans l'exercice de leurs fonctions et aux journalistes accrédités par l'organisation Vendée Globe.

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr  
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Un dispositif d'interdiction d'accès et de contrôle sera mis en œuvre pour assurer le respect de cette mesure de huis clos.

L'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2020 portant interdiction de circulation sur certains axes de la commune des Sables d'Olonne est consultable sur le site des services de l'Etat en Vendée (rubrique publication / recueil des actes administratifs).

\* \* \*

Carte des axes et espaces de la commune des Sables d'Olonne faisant l'objet d'une interdiction temporaire de circulation ci-jointe.

**Service départemental  
de la communication interministérielle**

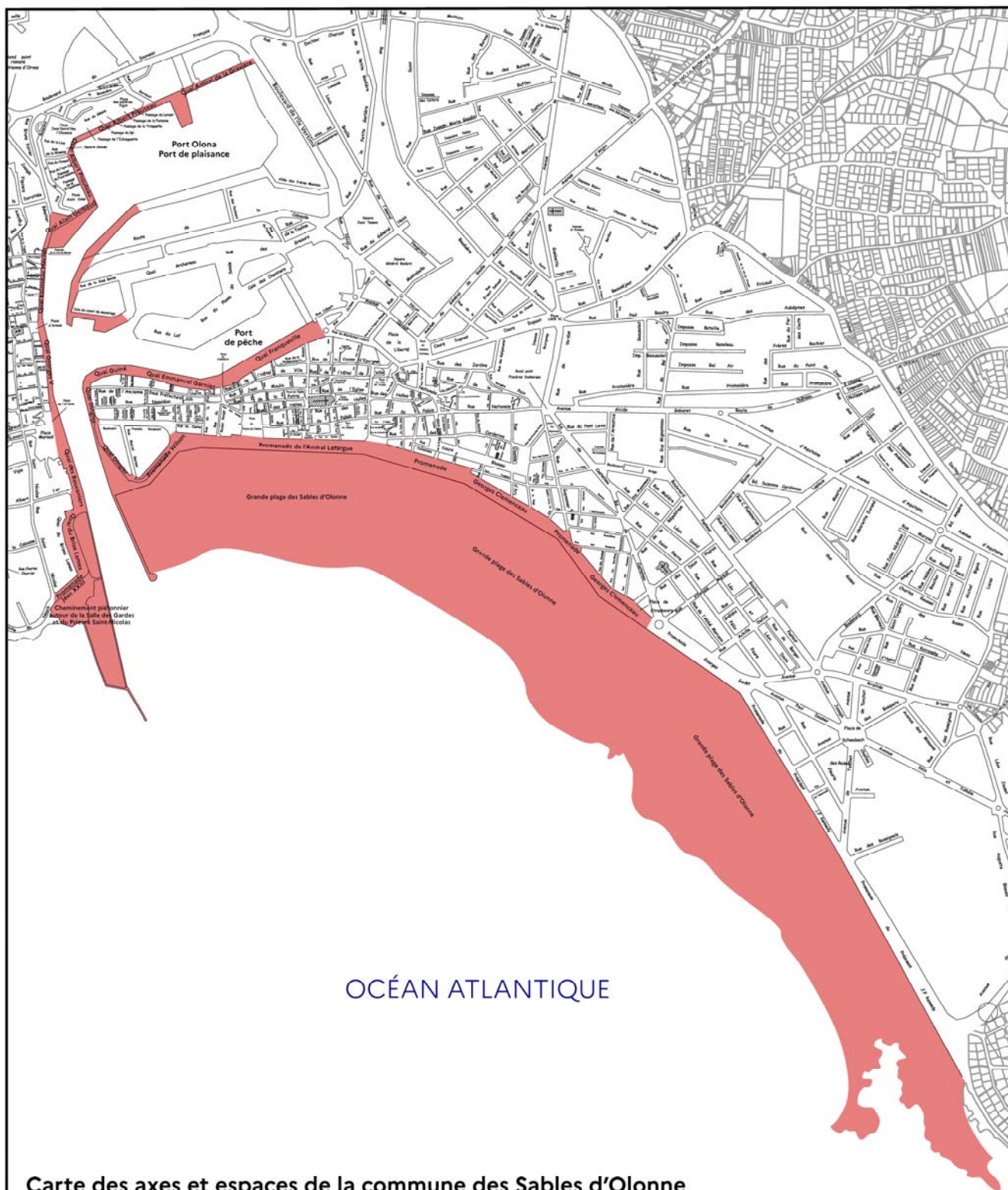
Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : [pref-communication@vendee.gouv.fr](mailto:pref-communication@vendee.gouv.fr)  
 [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  @prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



# PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Carte des axes et espaces de la commune des Sables d'Olonne faisant l'objet d'une interdiction temporaire de circulation

Fermeture au public le dimanche 8 novembre 2020 de 07h00 à 11h00  
de la grande plage, la petite jetée et la grande jetée et leurs passerelles d'accès respectives

Circulation interdite le dimanche 8 novembre 2020 de 07h00 à 11h00  
des personnes et des véhicules

